

# CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE

### du 8 août 2016

Date de convocation : 3 août 2016

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19    Présents : 15

Procurations : 4

L'an deux mille seize, le 8 août 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Georges GUILHAMET, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Corinne PANATIER

ABSENTS :

EXCUSES : Michèle NAVARRO, Jean-Marc DOURAU, Martine BERT, Guy LABARRERE

PROCURATIONS : Martine BERT à Georges GUILHAMET, Michèle NAVARRO à Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU à Sandrine LARBIOUZE, Guy LABARRERE à Antoine CUYAUBERE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

### **Approbation du procès-verbal :**

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2016 est mis aux voix. Le Conseil municipal l'adopte, à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point 14 : Convention avec le Centre de Gestion.

### **1 – Délégation du conseil municipal au Maire: adopté à l'unanimité**

Les modifications apportées par la loi NOTRe, du 7 août 2015 dans son article L 2122-22, permettent aux élus de donner au Maire une délégation supplémentaire pour les demandes de subvention qu'il pourrait désormais solliciter dans les conditions fixées par le conseil municipal. Le conseil municipal décide pour la durée de son mandat de donner délégation de pouvoir au maire.

### **2 – Transformation du poste de rédacteur en rédacteur principal: adopté à 15 voix pour, 4 abstentions**

Dans le cadre de l'avancement statutaire des agents de la FPT, il est proposé au conseil municipal:

- de créer un poste de rédacteur principal à temps complet à compter du 30 novembre 2016
- de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste de rédacteur.

Corinne Panatier demande des explications complémentaires notamment le nom de l'agent. Monsieur le Maire l'informe que c'est possible mais en dehors de la séance.

### **3 – Acquisition de bâtiment industriel: adopté à l'unanimité**

Le conseil municipal, dans sa séance du 11 avril 2016, a décidé d'acquérir le bâtiment industriel Charpentes Calonge au prix de 150 000€. Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce prix est revu à la baisse en raison de l'absence de réseau d'assainissement. Le montant des travaux estimé à 6 000€ sera déduit du prix initial, le prix d'achat est ainsi ramené à 144 000€. Cet atelier pourra néanmoins être mis à disposition de la commune gracieusement jusqu'à la date de signature de l'acte.

### **4 – Rond-point RD 35, convention avec le département: adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'établir une nouvelle convention uniquement avec le Conseil Départemental. La précédente convention étant tripartite, elle n'est pas adaptée aux modalités administratives. Le coût des travaux de l'opération est de 75 975€ TTC, dont 45 071€ TTC pour le département, la part de la commune de 25 835 € TTC sera remboursée par la SEPA.

### **5 – Convention SDEPA: adopté à l'unanimité**

Le SDEPA procède à des travaux de sécurisation de ligne électrique sur une parcelle communale, A 588 au poste 37 (Toulet). L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

## **6 – Convention voirie avec l'APGL: adopté 18 pour, 1 abstention**

L'adhésion au service voirie de l'APGL permet à la commune d'avoir un suivi des travaux, des appels d'offres, de recueillir des conseils et informations. Les travaux de voirie sont prévus par un programme décliné sur 4 ans. L'APGL propose à la commune de signer une convention 2016-2020 avec un « marché à bons de commande ». L'assemblée délibérante autorise Monsieur la Maire à signer cette convention

## **7 - Marché à bons de commande voirie: adopté 15 pour, 4 abstentions**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée le projet de lancement d'un marché à bons de commande de travaux de voirie pour la période 2016-2020. Il propose de passer à la réalisation de ce projet et de confier au service voirie et réseaux intercommunal de l'APGL une mission d'assistance à la passation des marchés (établissement du dossier de consultation des entreprises, analyse des offres et assistance de la commune lors de l'attribution du marché).

Le montant du marché pouvant aller de 50 000€ à 400 000€, cette procédure permettra à la commune d'effectuer des travaux à caractère répétitif, en organisant une seule procédure de mise en concurrence des fournisseurs potentiels et de bénéficier d'un prix déterminé par le marché public. Patrick Moura n'est pas convaincu par cette procédure.

## **8 – Forêt indivise : délimitation: adopté à l'unanimité**

La commission indivise s'est réunie dernièrement pour étudier la proposition faite par l'ONF pour fixer les bases concernant les travaux de délimitation pour un montant de 1 300€ à partager entre les communes d'Arthez d'Asson et Asson au prorata de 8/23ème et 15/23ème.

## **9 - Radars pédagogiques, convention avec le Département: adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des opérations de sécurité non individualisées (OSNI), il a souhaité l'installation de 2 radars pédagogiques. Financés par le Conseil Départemental, et garantis un an, ils viennent d'être mis en place : l'un à l'entrée d'Asson en venant de Nay et le deuxième à l'entrée de la Rue de la Bastide en venant de Bruges. L'entretien sera par la suite à la charge de la commune. A ce jour seul celui sur la RD 35 fonctionne, le second sera branché prochainement. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

## **10 – Délégation de compétence transport scolaire AO2: adopté à l'unanimité**

Il convient de renouveler à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 la convention de transport scolaire pour les écoles primaires (AO2) qui arrive à son terme le 30 juillet. Monsieur le Maire précise qu'à la date d'aujourd'hui 9 enfants sont inscrits (13 en 2015/2016). Il est autorisé à signer la convention correspondant à l'année scolaire 2016/2017.

## **11 – Tarif de location centre socio-culturel et sportif: adopté à l'unanimité**

L'association CYC MOVE, souhaite donner des cours de Zumba, 1 h 30 par semaine, à l'espace socio-culturel. Monsieur le Maire propose de louer cette salle à l'association au tarif de 200 € par an et est autorisé à signer la convention.

## **12 – Participation au fonctionnement classe ULIS de Nay: adopté à l'unanimité**

Un enfant dont les parents sont domiciliés sur notre commune a été scolarisé pour la période 2015/2016 à Nay en classe Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire « ULIS », anciennement CLIS. La commune ne possédant pas ce type de classe, la scolarisation de cet enfant dans une autre commune prend un caractère obligatoire. Conformément au code de l'Education, les communes de résidence doivent participer financièrement aux frais de scolarité des enfants qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leurs résidences principales, notamment lorsque cette scolarisation est justifiée pour des raisons médicales (classes CLIS, ULIS...). La participation demandée à la commune pour l'année 2015/2016 est de 500€. L'assemblée délibérante accepte de participer aux frais de scolarité de cet enfant.

## **13 – Attributions de subventions: adopté 18 pour, Patrick Moura ne participe pas au vote**

La Vie qui Gagne et le Comité de Jumelage ont sollicité une subvention de la commune. Après

discussion Monsieur le Maire propose d'attribuer :

- 500 € à l'association La Vie qui Gagne, pour l'organisation du Run and Bike.

- 400 € au Comité de jumelage

Patrick Moura ne prend pas part au vote pour le Comité de Jumelage de par son implication au sein de l'Association, et regrette que les subventions ne soient pas votées séparément.

#### **14 – Convention avec le Centre de Gestion: *adopté à l'unanimité***

Le Centre de Gestion assure, pour le compte des collectivités affiliées, le rôle de correspondant avec la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Il convient de signer la convention avec le CDG qui n'entraîne aucun surcoût financier.

#### **Questions diverses :**

M. le Maire informe que la commission urbanisme se réunira le 13 septembre 2016 à 10 h, pour la présentation de l'aménagement de la parcelle en contrebas de l'école.

Georges Guilhamet fait le point sur l'avancement des travaux de l'école du Bourg.

Alexandre Larruhât présente le Rapport de 2015 sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable et de l'assainissement du SEAPAN.

Patrick Moura s'interroge sur l'absence d'éclairage public rues de la Hêche et de Lasgrabes. Le Maire précise que les divers soucis ont été signalés et que des réglages sont en cours.

Suite au bruit constaté aux abords de la salle de l'Isarce, Patrick Moura demande que la réglementation soit respectée, et que les portes restent fermées.

Michel Aurignac fait le point sur les rumeurs concernant son branchement d'eau et précise qu'il tient les factures à disposition.

Marie-Gabrielle Monset demande les effectifs des écoles. Delphine Craspay indique qu'ils seront communiqués au prochain conseil d'école.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 50